



Obligations en matière d'assurance dans le cadre d'une indivision

Par **miclade**, le **15/05/2016** à **19:04**

Bonjour,

Par jugement de divorce assorti d'une convention d'indivision, j'occupe la maison à titre gratuit.

J'aimerais savoir quelles sont les obligations de mon ex-conjoint concernant l'assurance habitation de ce logement.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/05/2016** à **09:50**

Bonjour,

Aucune, il n'est pas locataire. Par contre, occupant à titre gratuit vous avez une responsabilité en cas d'incendie ou d'explosion, à l'égard du propriétaire.